

pointcommun

LE MAGAZINE DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

NUMÉRO
88
DÉCEMBRE 2013

Dossier pages 12 à 15

J - 30 vers une nouvelle page de notre histoire



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle





L'industrie nautique sur une vague bleue

L'idée vient de la Chambre Régionale des Métiers de Bretagne. Pour distinguer les entrepreneurs du nautisme qui respectent la réglementation sur les déchets polluants – solvants, peintures, résine etc., la Chambre a créé la marque Vague Bleue. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a repris cette initiative. Les entreprises qui passent par des sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets dangereux sont subventionnées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du montant de cette collecte. Pour faciliter la démarche, la CdA et le Port de plaisance ont fait appel à un prestataire qui a installé une benne verte aux Minimes, réservée aux déchets dangereux des entreprises. Celles qui jouent le jeu (qu'elles utilisent la benne verte ou choisissent une collecte en porte-à-porte) sont alors détentrices de la marque « Vague Bleue » et peuvent ainsi communiquer sur leurs bonnes pratiques. Mais attention ! La marque n'est attribuée que pour un an et sur justificatif. Les chambres consulaires sont partenaires de Vague Bleue, ainsi que l'association des Professionnels du Nautisme ROchelais (PNRO) qui organise par ailleurs la collecte des déchets pyrotechniques, les feux de détresse périmés des bateaux.

En savoir plus : 05 46 68 42 55 (CdA) et 05 46 44 11 94 (Port de Plaisance).

Biotop : les déchets des uns font le bonheur des autres

L'éco-réseau des entreprises de la zone industrielle de Périgny est désormais étendu à toutes celles de l'agglomération. Ensemble, elles travaillent à réduire leur impact environnemental.

L'entreprise durable ne se limite pas au traitement des déchets. Il y va aussi des questions d'énergie, d'eau, d'écoconception, de responsabilité sociétale, etc. Biotop s'intéresse à tous ces aspects mais concentrons-nous ici sur les déchets. L'éco-réseau a mis en lumière la façon dont les rebus de l'un peuvent devenir matière première du voisin. Quelques exemples : les chutes minérales des Tailleurs de Pierre Rochelais sont parfaites pour les remblais dont a besoin l'Union des Marais, l'Unima, pour renforcer les berges. Les déchets en PVC des entreprises sont récupérés par Périplast qui les recycle en nouveaux tubes. Le

torréfacteur Merling se débarrasse de ses sacs de jute auprès de l'Atelier du Végétal qui trouve là une toile horticole adéquate à ses toitures végétalisées. La même société Atelier du Végétal travaille aussi avec Ovive, société transformant des coquilles d'huîtres en produits pour les jardins et fonds d'aquarium. Les déchets d'Ovive se révèlent un excellent substrat pour les toitures végétalisées. Quant à la société Léa Nature, elle élimine ses « big bag », grands sacs de transport de denrées, en les donnant à Ovive qui s'en sert pour le ramassage des coquilles d'huîtres. « *Les flux de nos zones industrielles permettraient*

de valoriser encore bien des matières » estime Alexandre Derive, Président de Biotop. Parmi les actions récentes, on note le recyclage des textiles usés de la blanchisserie de l'hôpital, qui se trouve sur la ZI de Périgny, par un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) qui les transforme en chiffons d'essuyage. Une autre vocation de l'éco-réseau est de mutualiser la collecte des déchets d'entreprise, permettant d'en réduire le coût. Biotop organise ainsi depuis 2011 le ramassage des D3E (ordinateurs, téléphonie, appareils électriques...) des piles, lampes, cartouches d'impression, palettes de bois, etc.

En savoir plus : www.biotop17.com

